

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2007 - Convocation du 12/12/2007
Compte rendu affiché le : 28/12/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	23

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : M. POINT (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à M. GONDELAUD)

Absents excusés : Mme WYMANN

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Décision budgétaire modificative

Un ajustement de crédit de 1 000.00 € est nécessaire sur le chapitre 66 "Charges financières". En effet, dans les échéances d'emprunt de cette fin d'année, deux prêts à taux variable ont un montant d'intérêts supérieur au prévisionnel. Ces deux échéances étant constantes, le montant en capital est réduit et l'annuité reste la même.

La décision budgétaire modificative se présente donc ainsi en équilibre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
66 - Charges financières + 1 000.00 € (article 66111 Intérêts d'emprunts)	
65 - Autres charges de gestion - 1 000.00 € (article 65735 Participation à des groupements de collectivités)	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la norme comptable M14,
- VU le Budget de la commune,
- **APPROUVE la décision budgétaire modificative comme présentée ci-dessus et équilibrée pour la section de fonctionnement**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 20 décembre 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 21/12/2007
Publication ou affichage du 21/12/2007
Paul LAFFLY,
Maire.